

409.5-14

**COMMISSION INTERMINISTERIELLE**

**MISSION D'EVALUATION  
SUR LE SITE DE SABODALA**

**RAPPORT DEFINITIF**

• 21 JUIN 1994

**NOTE**  
**A LA HAUTE ATTENTION DE**  
**MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE**

-----

Une Commission Interministérielle dirigée par **Monsieur Daniel CABOU**, Conseiller Spécial de Monsieur le Premier Ministre, s'est rendue du 17 au 19 juin 1994 à SABODALA pour une mission d'évaluation de l'**entreprise EEXIMCOR** Afrique, entreprise financée par le Fonds de Promotion Economique.

Elle avait pour objectif de se rendre compte sur place :

- 1) du niveau d'investissement en infrastructures et matériels de l'entreprise (par rapport au prêt FPE)
- 2) de l'état d'avancement des travaux d'installation de l'entreprise
- 3) de toutes les difficultés que rencontre l'entreprise (difficultés administratives, techniques etc...) et leur trouver des solutions appropriées.

.../

## COMPOSITION DE LA COMMISSION

- Chef de la Commission : Monsieur le Ministre Daniel CABOU  
Conseiller Spécial à la Primature
  
- Primature :
  - Le Colonel Makha KEITA,  
Conseiller technique
  
  - Mr GASSAMA, Conseiller technique
  
- Ministère de l'Economie  
des Finances et du Plan :
  - Mr SOW, Directeur de Cabinet
  - Mr DIOP, Directeur des Domaines
  
- Ministère de l'Energie,  
des Mines et de  
l'Artisanat :
  - Mr DIENE, Directeur des Mines
  
  - Mr BA, Conseiller technique
  
  - Mr Lamine SY/Direction des Mines
  
- Fonds de Promotion  
Economique :
  - Mme SAKHO, Administrateur du  
Fonds
  
- Projet d'Appui au  
Développement du  
Secteur privé :
  - Mr NDIAYE, Directeur du Projet  
(accompagné de son Adjoint).

Avant de se rendre sur le site, la Commission Interministérielle, une fois dans la Région de Tamba, le 17 juin en fin de matinée, a tenu à rencontrer respectivement :

- Mr le Gouvernement de la Région de Tamba à la Gouvernance ;
- Mr le Préfet de Kédougou et le Sous-Préfet de Saraya à la Préfecture de Kédougou.

Le Chef de la Commission a expliqué en toute clarté le but de la présence de cette commission interministérielle dans leur zone de responsabilité administrative.

Le Commission est arrivée à **SABODALA** village le 17 juin en fin d'après midi. Elle a été reçue par **Monsieur Ousmane AHN, Directeur d'EEXIMCOR Afrique** et installée dans le village minier.

La mission d'évaluation a débuté le 18 juin à 8H15.

Auparavant, le responsable d'EEXIMCOR a présenté son personnel d'encadrement (cadres administratifs et techniques) et l'ingénieur géologue de la Société a fait l'économie de l'anomalie géologique de cette partie du Sénégal.

## **PROGRAMME DE LA VISITE**

### **Visite du Parc engins**

- Présentation
- 1) engins
    - bouteur - terrassement
    - d'excavation
    - de levage
  - 2) matériels roulants

le parc est estimé à 500 millions FCFA (avant dévaluation).

- **Visite de la Soute à explosifs**

Présentation de matériels pyrotechniques

estimation : 50 millions FCFA (avant dévaluation).

- **Visite de la butte de Kérékunda**

Présentation de la carrière : la butte a été ECREMEE au bout de 40 jours d'exploitation ; la butte est au niveau 0 de référence. Niveau initial = +32.

- **Visite de la butte de Sabodala**

Présentation de la butte :

estimation prouvée de la butte (référence BRGM) : **13 Tonnes**.

Référence société EEXIMCOR :

sur la base des études sénégalo-russes, le géologue de la Société (Mr DIOP Docteur Ingénieur) estime que les explorations faites par le BRGM sont insuffisantes : la zone de SABODALA et environs immédiats présenteraient (les oxydes et les sulfures) une valeur de **100 tonnes d'or**.

- **Visite de l'usine de traitement d'EEXIMCOR**

La commission a suivi l'exposé du Directeur d'EEXIMCOR sur les différentes phases de transformation du minerai.

Elle a visité ensuite :

- 1) la ligne de traitement
- 2) les installations annexes
- 3) l'alimentation électrique de l'usine (2 x 300 kv)

Un seul des groupes est capable d'alimenter en électricité une ville comme Kédougou.

Le Directeur de la Société a donné les précisions suivantes :

- l'usine est en cours de finition
- la société a acquis :
  - a) 2 concentrateurs NELSON (pièce stratégique dans la récupération de l'or) : récupération à 100 %.
  - b) d'autres matériels venant du Canada qui suivront dans les jours à venir (dans trois semaines).

Après toutes ces réalisations, l'usine sera opérationnelle avec une capacité de traitement optimale de 400 tonnes de minerai par poste. **L'usine sera équipée de 2 postes.**

Les installations actuelles de l'usine dont le coût est estimé à 1,250 milliard FCFA (avant dévaluation) fonctionnent et la Commission a pu suivre une opération complète de récupération d'or comportant :

- 1) le broyage du minerai
- 2) le passage au concentrateur
- 3) le passage à la table vibrante.

durée de l'opération : 20 minutes

poids d'or récupéré : 100 grammes

**La commission a noté qu'il n'a été utilisé en aucun moment du mercure (Hg) dans le processus de récupération.**

- **Visite du Bloc-Labo**

La Commission a suivi de bout en bout les opérations de fusion de l'or récupéré et examiné les différents appareils du laboratoire.

Le produit de la fusion (93 gr) a été gracieusement offert par la Société à Madame l'Administrateur du Fonds de Promotion Economique.

- **Visite de la zone de stockage du Minerai**

\* **La Commission** a tenu à inspecter la zone de stockage du minerai. Elle a constaté:

- 1) la présence d'environ **4330 tonnes** de minerai provenant de Kérékunda.
- 2) la présence du stock de minerai provenant de SABODALA (volume non estimé) : le Directeur de EEXIMCOR, après avoir fait ce prélèvement sans autorisation, avait tenu à avertir le Ministre de tutelle de cet acte.

**La commission a constaté la non disparition du stock de minerai prélevé sur Kérékunda, contrairement aux indications données aux autorités par le Ministère de tutelle.**

\*

\* \*

Le 18 juin, en fin d'après midi, après toutes les visites, a été tenue une séance de travail présidée par le Chef de la Commission, en présence du personnel d'encadrement de la Société EEXIMCOR.

\* **EEXIMCOR**

- Son responsable a fait la genèse de EEXIMCOR et a mis l'accent sur le soutien et l'aide apportés par la Primature en particulier par la Cellule économique et le F.P.E.

- **Il a évoqué les problèmes ci-après :**

- 1) rappel des reproches non fondés émanant du Ministère des Mines et portées à la connaissance des responsables régionaux :

- tous les minerais de SABODALA et Kérékunda ont été traité sans faire les versements légaux (taxes, etc...)
- utilisation de mercure dans le processus de récupération.

Ces allégations ont abouti à une lettre émanant du Département de tutelle demandant l'arrêt de l'exploitation de l'or.

- 2) sociétés étrangères (PAGET) favorisées par rapport à EEXIMCOR
- 3) immobilisation du matériel de carrière (écrémage de Kérékunda terminé)

A partir de cette visite d'évaluation, le responsable d'EEXIMCOR demande que justice lui soit faite et que la Commission constate :

- 1) qu'il n'a pas été fait de traitement frauduleux de minerai provenant de Sabodala ;
- 2) qu'il n'a pas été fait de traitement frauduleux de minerai provenant de Kérékunda ;



- 3) qu'il n'a pas utilisé de produit prohibé (mercure, cyanure) dans la chaîne de traitement susceptible d'entraîner des effets de pollution.

Il fait remarquer que s'il a failli en partie à son 1er contrat avec la SMS, c'est qu'il était stipulé dans le contrat le traitement de l'or par la cyanuration en tas. Il s'est refusé à l'utiliser parce qu'elle présente des risques certains de pollution.

\* **Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Artisanat**

Le Directeur des Mines a rappelé ses premiers contacts avec EEXIMCOR. Il a expliqué le rôle de conseil et d'encadrement du Département des Mines.

Il confirme sa disponibilité à coopérer avec EEXIMCOR et à rechercher des solutions à l'amiable entre EEXIMCOR et le Département des Mines dans le cadre du Code Minier qui doit être respecté par toutes les entreprises en présence sur le site.

\*

\* \*

**Le chef de la Commission a abordé le cadre légal que doit respecter toute intervention dans la zone de Sabodala appartenant à la SMS.**

- \* Les responsables du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et les responsables du Programme d'appui au Développement du Secteur Privé ont insisté sur les problèmes juridiques de fond ci-après :

- 1) le permis de recherche sur le périmètre de Sabodala a été donné à la SMS

- 2) la SMS n'a signé aucun contrat, à ce jour donnant l'autorisation à une société de faire des recherches sur le périmètre de Sabodala
- 3) la Société PAGET qui fait actuellement des sondages et des recherches dans ce périmètre est dans une situation illégale au regard du code minier
- 4) le droit de préemption de l'Etat dans le cadre d'une cession des actions de la SMS doit être respecté sauf instruction contraire de l'Etat
- 5) le permis de recherche de la SMS est arrivé à expiration et n'a pas encore été renouvelé par l'Etat
- 6) la situation de la SMS mérite d'être examinée :
  - situation juridique de la société
  - délocalisation du BRGM
  - Directeur général de la SMS résidant hors du Sénégal

\*

\* \*

Les membres de la commission ont retenu la pertinence des six points évoqués supra.

Ils ont constaté :

- 1) les efforts faits par un opérateur économique sénégalais dans cette zone grâce à l'appui du FPE ;

- 2) la non-disparition des stocks prélevés sur Kérékunda ;
- 3) la non disparition des stocks prélevés à Sabodala
- 4) la non utilisation de produits prohibés (mercure, cyanure) dans le processus de la ligne de traitement.

La Commission interministérielle a estimé qu'EEXIMCOR doit reprendre ses activités, pour cela :

- 1) les autorités devraient répondre positivement à la demande de renouvellement de EEXIMCOR, et EEXIMCOR adressera une lettre explicative aux autorités compétentes des résultats de l'écrouissage de la butte de Kérékunda.
- 2) compte tenu d'une part de l'importance des investissements réalisés par EEXIMCOR avec un potentiel lui permettant d'exploiter d'autres sites, et d'autre part de l'immobilisation des engins de carrière depuis la fin de l'écrouissage de kérékunda, EEXIMCOR devrait adresser une demande à l'autorité compétente pour intervenir dans le périmètre de SABODALA ;
- 3) En ce qui concerne la situation de PAGET qui opère dans le périmètre de Sabodala sans autorisation écrite de la SMS, il serait souhaitable qu'elle soit clarifiée au regard du code minier.

\*

\* \*

**La séance a été levée le 18 juin 1994 à 23H30.**

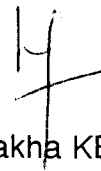
\*

\* \*

En marge de la séance de travail, le Chef de la Commission a reçu :

- 1) la délégation des notables de SABODALA dirigée par son Chef de village qui apportait un témoignage de satisfaction envers le responsable d'EEXIMCOR
- 2) les représentants de PAGET qui ont expliqué leur programme d'exploration dans cette zone.

Le 19 juin à 6H15, la Commission a quitté SABODALA pour Dakar. Comme à l'aller, au retour , le Chef de la Commission Interministérielle est passé à la Préfecture de Kédougou et à la Gouvernance de Tamba pour rendre compte des constats faits sur place et des conclusions de la Commission Interministérielle qui seront soumises à Monsieur le Premier Ministre.



Colonel Makha KEITA